

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_1-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-deux**, le **treize décembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE

APPROBATION CAO – CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS ET D'UN ESPACE MICRO-CRECHE / RAM – CHOIX DES ENTREPRISES – LOTS 5, 6, 8 et 10

VU le code des marchés publics ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-21 qui prévoit que le Conseil Municipal est seul compétent pour délibérer en marchés publics, le Maire applique les décisions du conseil municipal et exécute les marchés sous son contrôle ;

VU la délibération n° 1 du 14 novembre 2016, lançant la démarche de mise en œuvre d'une étude de faisabilité architecturale et financière sur l'agrandissement de la résidence Les Tilleuls ;

VU la délibération n°2 du 17 septembre 2018 désignant le **Groupe DOMINO Architectes** en tant que Maître d'œuvre pour cette opération ;

VU la délibération n°1 du 27 septembre 2022 portant sur le choix des entreprises pour les lots n°2, 3, 4, 9, 12, 13, 14, 15 et informant que les trois présents lots étaient en cours de négociation ;

VU la délibération n°1 du 25 octobre 2022 portant sur le choix des entreprises pour les lots n°1, 7 et 11

Le Maire donne lecture du rapport d'analyse des offres réalisé par notre Maître d'œuvre, notre Assistant à Maîtrise d'Ouvrage « TERRITOIRES 38 - Groupe ELEGIA » et la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance d'ouverture des plis du 28 novembre 2022, d'analyse des offres en date du 05 décembre 2022, et d'analyse après négociation en date du 12 décembre 2022 (uniquement pour le lot 5) :

N° lot	Intitulé	Estimation HT	Entreprise retenue	Montant de l'offre HT
5	Menuiseries extérieures Aluminium / occultations	95 000 €	ASTRAL - Menuiserie Alu des Alpes 1 chemin de la Plaine - ZA Les Bauches 38640 CLAIX	116 000,00 €
6	Cloisons / doublage / plafonds	54 000 €	LAYE – SARL L'ART DU BOIS 2 rue Georges Paletzer 38130 ECHIROLLES	54 553,00 €
8	Serrurerie	22 000 €	INTERFACE SERRURERIE 111 bis cours Jean Jaurès 38130 ECHIROLLES	24 970,00 €
10	Revêtements de sols souples	8 000 €	CIOLFI 163 rue de l'Eygala ZI Centr'Alp 38430 MOIRANS	7 869,12 €

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** les choix de la Commission d'Appel d'Offres ;
- **DECIDE** de retenir les entreprises citées dans le tableau ci-dessus ;
- **MANDATE** et **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 038-21380055-20221213-DEL_13_12_22_2-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : ACQUISITIONS FONCIERES

ACQUISITION DE PARCELLES « EMPLACEMENT RESERVE 1 » AU PLU – Mme FROMENT et M. MANIN

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2241-1 ;

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L. 1111-1 ;

Le Maire explique, que lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur la Commune, une zone définie « emplacement réservé 1 » a été créé entre le Chemin du Creytel et la Route du Village.

Il rappelle que l'emplacement réservé est une servitude qui permet de geler une emprise délimitée par un plan local d'urbanisme en vue d'une affectation prédéterminée. L'emplacement réservé n°1 permettra d'aménager une zone de stationnement, qui fait fortement défaut dans ce secteur.

Le Maire propose ainsi d'acquérir les 3 parcelles concernées par ce zonage, cadastrées section AB n°16 (437m²), n°292 (297 m²) et n°10 (80m²), pour une surface totale de 814m², appartenant à Mme Marie-Françoise FROMENT pour les 2 premières et M. Jean-Pierre MANIN pour la dernière.

Il propose un prix de 66,00€ TTC le m² conformément aux pratiques d'achat dans ce secteur et se décompose comme suit :

- 51,00 € le mètre carré pour la valeur vénale
- 15,00 € le mètre carré pour emplacement stratégique et d'intérêt collectif

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles section AB n°16 et n°292 pour la somme de 48 444,00 € TTC
- **DECIDE** d'acquérir la parcelle section AB n°10 pour la somme de 5 280,00 € TTC ;
- **PRECISE** que les frais notariés seront supportés par la Commune ;
- **FIXE** le prix d'achat à 66,00€ TTC le mètre carré ;
- **AUTORISE** le Maire à signer et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 038-21380055-20221213-DEL_13_12_22_3-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : CONVENTION

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'EQUIPEMENTS AUX ASSOCIATIONS

Le Maire informe que la commune met à disposition gratuitement des associations, des locaux destinés au stockage de leur matériel.

Dans ce cadre, une convention doit être passée avec chaque association, afin de définir les conditions de cette mise à disposition.

Le Maire donne lecture de la convention-type, qui sera ainsi adaptée à chaque association et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention-type pour la mise à disposition d'équipements aux associations, annexée à la présente délibération ;
- **PRECISE** qu'une convention spécifique sera passée avec chaque association ;
- **MANDATE ET AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer les conventions spécifiques avec chaque association.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022



ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_3-CC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 22/12/2022
Reçu en préfecture le 22/12/2022
Publié le 22/12/2022
ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_4-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : CONVENTION

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SEL DE DENEIGEMENT – HIVER 2022/2023

Devant les difficultés avérées d'approvisionnement et de stockage respectueux de l'environnement, il est proposé de regrouper les moyens par la mise en place d'un lieu de stockage unique géré par la collectivité.

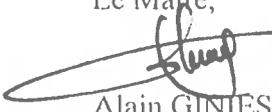
Le Maire donne lecture du projet de convention pour la mise à disposition de sel de déneigement entre la Commune et la SARL PELLISSIER pour l'hiver 2022/2023 qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition du sel de déneigement stocké sur le site des garages municipaux et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Laurent PELLISSIER s'abstient

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à la majorité :

- **APPROUVE** le projet de convention, annexée à la présente délibération, pour la mise à disposition de sel de déneigement entre la Commune et la SARL PELLISSIER pour l'hiver 2022/2023 ;
- **AUTORISE** le Maire à signer cette convention ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.
POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_5-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : CONVENTION

CONVENTION COMMERCIALE AVEC LA SPL OZ/VAUJANY POUR FORFAITS DE SKI HIVER 2022/2023

Le Maire informe le Conseil Municipal que la SPL/OZ VAUJANY propose aux collectivités des forfaits de remontées mécaniques pour la saison d'hiver 2022/2023.

La présente convention a pour objet de préciser les règles d'attribution des forfaits saison à tarif particulier.

Le Maire donne lecture du projet de convention commerciale avec la SPL Oz/VAUJANY pour les forfaits de ski saison 2022/2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention citée ci-dessus ;
- **MANDATE ET AUTORISE** le Maire à signer tous documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

SLO

ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_5-CC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_6-CC

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : FINANCES

CONVENTION FINANCIERE AVEC LE CABINET D'AVOCATS LANDOT & ASSOCIES POUR ASSISTANCE JURIDIQUE DANS LE CADRE DU DOSSIER DE REPRISE EXPLOITATION DE L'EAU D'OLLE EXPRESS

Le Maire rappelle que la commune doit assurer la reprise de l'exploitation Eau d'Olle Express à compter du 1^{er} juillet 2023.

Dans le cadre de ce dossier complexe, les élus souhaitent faire appel à des avocats spécialisés, afin d'être assisté correctement, et ainsi pouvoir établir la continuité du fonctionnement de l'appareil Eau d'Olle Express au 1^{er} juillet 2023.

Il rappelle que par délibération du 15 mars 2022, la commune a désigné comme Assistant à Maître d'Ouvrage « FIPRO CONSULTING » pour la passation de ce contrat de DSP.

Il propose au Conseil Municipal de passer une convention d'assistance juridique générale avec le Cabinet d'avocat Landot & Associés, avocats au Barreau de Paris – 11 bd Brune – 75014 PARIS

Le Maire donne lecture de cette convention et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention, annexée à la présente délibération, citée ci-dessus ;
- **MANDATE ET AUTORISE** le Maire à signer la présente convention.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

SLO

ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_6-CC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_7-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : FINANCES

CONSULTATION AU CABINET D'AVOCATS ARBOR, TOURNOUD & ASSOCIES POUR ASSISTANCE SUR PROBLEMATIQUE FISCALE DANS LE CADRE DU DOSSIER DE REPRISE EXPLOITATION DE L'EAU D'OLLE EXPRESS

Le Maire rappelle que la commune doit assurer la reprise de l'exploitation Eau d'Olle Express à compter du 1^{er} juillet 2023.

Dans le cadre de ce dossier complexe, les élus souhaitent faire appel à des avocats spécialisés, afin d'être assisté correctement, et ainsi pouvoir établir la continuité du fonctionnement de l'appareil Eau d'Olle Express au 1^{er} juillet 2023.

Il rappelle que par délibération du 15 mars 2022, la commune a désigné comme Assistant à Maître d'Ouvrage « FIPRO CONSULTING » pour la passation de ce contrat de DSP.

Il donne lecture au Conseil Municipal du devis pour assistance d'une problématique fiscale avec le Cabinet d'avocat Arbor, Tournoud & Associés, avocats fiscalistes, 1 place Firmin Gautier, 38000 GRENOBLE : mission évaluée forfaitairement à 20h de travail aux taux horaire de 150 € HT, soit 3000 € HT.

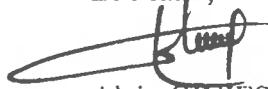
Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis cité ci-dessus ;
- **MANDATE ET AUTORISE** le Maire à signer le devis et tout document s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022



ID : 038-21380055-20221213-DEL_13_12_22_7-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_8-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : DESIGNATION REPRESENTANTS

REPLACEMENT D'UN DELEGUE SUPPLEANT AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION POUR L'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE L'EAU D'OLLE

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner les délégués aux différentes Commissions municipales, extra municipales, Conseil d'Administration...

Il rappelle qu'un membre suppléant est manquant, suite au décès de celui-ci.

Aussi, il y a lieu de désigner un nouveau délégué suppléants au Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle.

Monsieur le Maire est Président de droit de toutes les Commissions.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

➤ DESIGNE :

SIEPAVEO	Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation pour l'Aménagement de la Vallée de l'Eau d'Olle	
Fréquence : sur convocation.		
Membres	Titulaires	Suppléants
	GINIES Alain	MAQUER Françoise
	VOLPE Marc	SIMON Robert
	DEQUIDT Jonathan	RICHARD Aline

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022



ID : 038-21380055-20221213-DEL_13_12_22_8-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 038-21380055-20221213-DEL_13_12_22_9-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : FINANCES LOCALES

ACHAT DE SAPINS PAR LE BIAIS DE L'ASSOCIATION SOU DES ECOLES LES ARDOISIÈRES

Le Maire informe que tous les ans au mois de décembre, la commune offre à ses commerçants un sapin de Noël.

Cette année, dix sapins, 150 cms – 200 cms ont été achetés auprès du Sou des Ecoles, dans le cadre d'une vente publique, au prix de 40 € l'unité.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer pour le paiement de la somme de 400,00 € TTC au Sou des Ecoles « Les Ardoisières ».

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **AUTORISE** le paiement de la somme de 400,00 € TTC au Sou des Ecoles « Les Ardoisières » ;
- **MANDATE** le Maire pour signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- **PREVOIT** au budget la somme nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

SLO

ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_9-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : FINANCES LOCALES

PARTICIPATION FINANCIERE AUX ACTIVITES POUR LES ENFANTS D'ALLEMOND INSCRITS A UNE ALSH OU CLUB ENFANT DE L'OISANS DURANT LES VACANCES SCOLAIRES – ANNEE 2023

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 21 décembre 2022 portant sur la participation financière de la commune aux activités à la semaine pour les enfants d'Allemond inscrits à une ALSH ou un club enfants sur l'Oisans durant les vacances scolaires pour l'année 2023.

Il propose une participation financière communale pour tous les bénéficiaires ci-dessous, dont le montant sera variable, afin que le reste à charge pour la famille corresponde à 50 % du prix le plus élevé de la structure (sans aucun tarif préférentiel).

Exemple : Le tarif de base à la journée est de 30 € => le reste à charge pour la famille ne pourra être inférieur à 15€/jour.

1/ Si la famille paie le montant maximum, la participation communale sera de 15€/jour.

2/ Si la famille bénéficie d'un tarif préférentiel de 20€/jour, la participation communale sera de 5€/jour.

3/ Si la famille bénéficie d'un tarif préférentiel de 8€/jour, il n'y aura aucune participation communale.

Il rappelle les conditions pour bénéficier de cette aide :

- L'un au moins des parents est domicilié sur la commune d'Allemond ;
- ou l'enfant est scolarisé sur la commune d'Allemond et l'un au moins de ses parents travaille sur la commune d'Allemond ;
- L'enfant ne doit pas avoir plus de 15 ans révolus ;
- Présentation d'une facture acquittée ;
- Présentation d'un justificatif de domicile ;
- Inscription de l'enfant à la journée ;
- ~~Les aides avec une autre commune ne doivent pas être cumulées, dont tarifs préférentiels divers (hors quotient familial) ;~~

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération

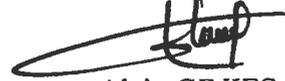
- **APPROUVE** la proposition d'aide financière aux familles pour les enfants d'Allemond inscrits à une ALSH ou un club enfants sur l'Oisans durant les vacances scolaires ;
- **PREVOIT** au budget les sommes nécessaires.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,



Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_11-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : FINANCES LOCALES

TARIFS ET CAUTION PRET MATERIEL SCENIQUE AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 septembre 2011 validant la convention sous conditions avec les associations pour mise à disposition du matériel de spectacle acquis en 2011.

Le Maire propose au Conseil Municipal de définir les tarifs de location pour le prêt du matériel scénique « son et éclairage » pour l'année 2023.

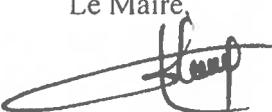
Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

➤ **ADOPTE** pour 2023 la reconduction des tarifs suivants :

- Prêt matériel scénique « son + éclairage » :
 - ❖ Location : 500 Euros
 - ❖ Caution : 1 000 Euros + attestation d'assurance avec couverture 5 000 €
- Prêt matériel « son » :
 - ❖ Location : 250 Euros
 - ❖ Caution : 500 Euros + attestation d'assurance avec couverture 5 000 €
- Prêt matériel « éclairage » :
 - ❖ Location : 250 Euros
 - ❖ Caution : 500 Euros + attestation d'assurance avec couverture 5 000 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022 
ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_11-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_12-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : FINANCES LOCALES

TARIFS DU PRET DE MATERIEL COMMUNAL DIVERS AUX PARTICULIERS ET COMMERCANTS POUR L'ANNEE 2023

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune propose le prêt de matériels communaux aux particuliers et commerçants pour une installation sur le domaine public : tables, chaises, bancs, tentes de réception.

Il rappelle cependant que le Bureau d'Information Touristique, la commune et les associations sont prioritaires pour le prêt de matériel.

Il ajoute que l'usage sur le domaine privé est prohibé.

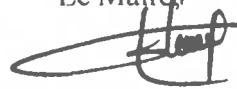
Le Maire propose au Conseil Municipal de définir les tarifs pour le prêt de matériel communal divers aux particuliers et commerçants pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **ADOPTE** pour 2023 la reconduction des tarifs de l'année précédente soit :
 - Prêt et installation de tables + bancs + chaises = 50 € TTC ;
 - Prêt et installation d'une tente de réception = 100 € TTC ;
 - Caution = 200 € TTC (assurance en sus obligatoire) ;
- **PRECISE** que la mise en place de matériel sera effectué uniquement pendant les jours et horaires de travail des employés communaux ;
- **CHARGE** le Maire d'établir les contrats de location.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES





DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_13-DE

Nbre de Conseillers
 en exercice : 13
 présents : 10

Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-deux**, le **treize décembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : FINANCES LOCALES**TARIFS 2023 : LOCATION DES SALLES COMMUNALES**

Le Maire propose au Conseil Municipal de définir les tarifs de location pour les différentes salles de la zone de loisirs et du Rivier pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

➤ **ADOPTE** pour 2023 les tarifs suivants :

SALLES	TARIFS ETE du 1 ^{er} mai au 30 septembre		TARIFS HIVER du 1 ^{er} octobre au 30 avril		TARIFS ASSOCIATIONS COMMUNALES / SYNDICATS
	Résidents	Extérieurs	Résidents	Extérieurs	
Salle Belledonne (salle de réunion)	40 €	40 €	60 €	60 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	8 €	8 €	15 €	15 €	
Salle Les Challanches	40 €	40 €	60 €	60 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	8 €	8 €	15 €	15 €	
Maison Pour Tous	50 €	180 €	80 €	250 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	10 €	36 €	15 €	50 €	
Salle Polyvalente Sans cuisine	150 €	450 €	230 €	575 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	30 €	90 €	45 €	115 €	
Salle Polyvalente avec cuisine	200 €	550 €	290 €	690 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	40 €	110 €	60 €	140 €	
Salle des fêtes du Rivier	50 €	100 €	80 €	160 €	Gratuite
<i>Dont arrhes (20 %)</i>	10 €	20 €	15 €	30 €	

➤ **ADOPTE** pour 2023 la reconduction du montant des cautions de l'année précédente soit : 800 € de caution pour les salles ; 15 € de caution pour le badge ; 100 € de caution pour le nettoyage.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

 Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022



ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_13-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_14-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

**OBJET : FINANCES LOCALES
TARIFS 2023 : PISCINE MUNICIPALE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs à appliquer pour l'exploitation de la piscine municipale pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** que la gratuité est donnée pour tous les enfants de moins de 5 ans ;
- **ADOpte** pour 2023 les tarifs suivants :

	TARIFS PUBLIC	TARIFS RESIDENTS ALLEMOND *
Ticket 1 entrée	5 €	4 €
Abonnement saison	-	20 €
Forfait 10 entrées	25 €	
Groupe > 10	2,50 €	

* propriétaire ou résident valable uniquement sur présentation d'un justificatif de domicile

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

SLO

ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_14-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_15-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

**OBJET : FINANCES LOCALES
TARIFS 2023 - BASE NAUTIQUE**

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs à appliquer pour l'exploitation de la base nautique pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

➤ **ADOPTE** pour 2023 les tarifs suivants :

❖ Location d'un pédalo 4 places :

1 heure	17,00 €
½ heure	12,00 €

❖ Location d'un canoë, d'un kayak, d'un « paddle board » ou d'un optimist :

1 heure	12,00 €
---------	---------

❖ Location planche à voile avec combinaison isotherme :

1 heure	20,00 €
---------	---------

❖ Location wingfoil avec casque, impact veste et combinaison néoprène inclus

1 heure	30,00 €
---------	---------

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_16-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : FINANCES PUBLIQUES

TARIFS 2023 - REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

VU le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

VU le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

CONSIDERANT que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

CONSIDERANT qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** pour 2023 les tarifs suivants :

Type d'occupation		1	2
		Tarif par jour	Tarif par an (du 1 ^{er} janvier au 31 décembre)
A	Terrasse mobile (avec élément de délimitation)	2 € / m ²	5 € / m ²
B	Attraction foraine	20 €	-
C	Cirque	20 €	-
D	Autorisation spéciale par commerce fixe (limitée à 4/saison estivale)	Exempté	Exempté
E1	Véhicule automobile affecté à la destination commerciale	2 € / m ²	150 €
E2	Stand affecté à la destination commerciale	2 € / m ²	-
F	Terrasse fixe couverte	-	40,00€ / m ²
G	Autorisation spéciale pour les associations	Exempté	Exempté

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

 Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_17-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-deux**, le **treize décembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : FINANCES PUBLIQUES

MODIFICATION DES TARIFS 2023 – VENTES PRODUITS, SERVICES DIVERS, ACTIVITES ET ANIMATIONS AU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE (B.I.T.)

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs à appliquer pour les produits, services, activités et animations dont les recettes seront versées sur le budget principal de la commune, via la régie de recettes « animation et événementiel » pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **ADOPTE** pour 2023 les tarifs comme suit :

PRODUITS/SERVICES DIVERS :

- Copie A4 recto :0,15 €
- Copie A4 recto (association) :0,10 €
- Copie A4 recto/verso :0,25 €
- Copie A4 recto/verso (association) :0,17 €
- Copie A3 recto :0,30 €
- Copie A3 recto (association) :0,20 €
- Copie A3 recto/verso :0,50 €
- Copie A3 recto/verso (association) :0,34 €
- Emission Fax France (la page) :0,75 €
- Emission Fax Etranger (la page) :1,50 €
- Réception Fax (la page) :0,15 €
- Jeton point bleu3,00 €

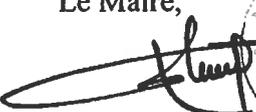


ACTIVITES/ANIMATIONS :

- Escalade enfant :6,00 €
- Escalade adulte :8,00 €
- Entrée cinéma adulte :5,00 €
- Entrée cinéma enfant (- de 14 ans) :4,00 €
- Entrée concert / spectacle Adulte (dès 12 ans).....5,00 €
- Vente bouteille de cidre (durant spectacles)4,00 €
- Sortie pédagogique Musée du Rivier30,00 €
- Stand 1 table Foire de l'Avent :10,00 €
- Stand 2 tables Foire de l'Avent :20,00 €
- Stand 3 tables Foire de l'Avent :30,00 €
- Livre « Beauté Sauvage - Belledonne ».....34,00 €
- Livre « Raconte-moi Allemond » édition prestige.....36,00 €
- Livre « Raconte-moi Allemond » édition classique22,00 €
- DVD du spectacle « Raconte-moi Allemond »5,00 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_18-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

**OBJET : FINANCES PUBLIQUES
TARIFS COMMUNAUX EAU 2023**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer avant le 31 décembre 2022 les tarifs de l'eau pour l'année 2023.

Il rappelle que le nombre d'années aux termes desquelles les coûts du service eau seront entièrement supportés par les usagers a été fixé à 10 ans, soit 2026.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

➤ **FIXE** pour 2023 les tarifs suivants :

1) Distribution de l'eau :

- a. Prime fixe annuelle du DN 15 au DN 80:52,6995 € TTC
- b. Prix du m³ eau domestique:.....0,4725 € TTC
- c. Prix du m³ eau/compteur vert:.....0,4725 € TTC

2) Location annuelle du compteur :

DN 15	6,4575 € TTC/an
DN 20	7,539 € TTC/an
DN 25	15,0675 € TTC/an
DN 32	15,6030 € TTC/an
DN 40	25,8300 € TTC/an
DN 80	118,3875 € TTC/an
Compteur vert	6,4575 € TTC/an

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022



ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_18-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_19-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-deux**, le **treize décembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

**OBJET : FINANCES LOCALES
SERVICE EAU - TARIFS 2023 DES REDEVANCES DES SERVICES EXTERIEURS**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération de cette même séance fixant les tarifs pour la part communale de l'eau.

Il fait part des derniers taux reçus pour les redevances dues aux services extérieurs.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

➤ **DECIDE** d'appliquer aux usagers pour les redevances aux services extérieurs les taux en vigueur pour 2023 soit :

✓ Agence de Bassin Rhône Méditerranée Corse :

* redevance sur la pollution domestique : 0,2800 € TTC
* redevance modernisation réseaux de collecte : 0,1600 € TTC
* redevance prélèvement d'eau : 0,0408 € TTC

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES





Nbre de Conseillers
 en exercice : 13
 présents : 10

Pour : 12
 Contre : 0
 Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : FINANCES PUBLIQUES TARIFS INTERCOMMUNAUX ASSAINISSEMENT 2023

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'approuver les tarifs d'assainissement pour l'année 2023 facturés aux usagers, sur la base des tarifs et des catégories d'unité de logement proposés par la Régie d'Assainissement Collectif du Syndicat d'Assainissement du Canton de l'Oisans.

CATÉGORIES D'ABONNÉS		NOMBRE UNITÉS LOGEMENT (UL) FACTURÉ
CAT 3	Hébergement hôteliers (hôtels, hébergement hôteliers...)	1UL pour 2,5 chambres
CAT 4	Abonnés non domestiques (commerces, bars, services publics...)	2 UL par branchement
CAT 6	Centre de vacances scolaires...	1 UL pour une capacité d'accueil de 20 personnes
CAT 7	Campings	1 UL pour une capacité d'accueil de 20 emplacements

Il rappelle que le nombre d'années aux termes desquelles les coûts du service assainissement seront entièrement supportés par les usagers a été fixé à 9, soit fin 2022.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

➤ **FIXE** pour 2023 :

Type	Tarifs SACO Facturation Usagers	
Collecte, transit et traitement intercommunal (applicables aux usagers du service disposant d'une station de traitement) :	Prime fixe	147,40 € TTC
	Prix au m ³	1,863 € TTC/m ³
Collecte et transit intercommunal (applicables aux usagers du service ne disposant pas d'une station de traitement) :	Prime fixe	73,7000 € TTC
	Prix au m ³	0,932 € TTC/m ³

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
 AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

 Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022



ID : 038-21380055-20221213-DEL_13_12_22_20-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_21-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-deux**, le **treize décembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : SUBVENTIONS
SUBVENTION AU TELETHON 2022

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au TELETHON d'un montant de 500.00 € pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer au Téléthon 2022 une subvention de 500,00 € (cinq cent euros) ;
- **PREVOIT** au budget, la somme nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,


Alain GINIES



Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

SLO

ID : 038-21380055-20221213-DEL_13_12_22_21-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_22-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : FINANCES LOCALES
ETRENNES POUR LE « FACTEUR » 2022

Le Maire propose au Conseil Municipal de verser des étrennes au facteur qui dépose et récupère de manière journalière, toute l'année, le courrier de la Mairie.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition du Maire ;
- **FIXE** à 80 € (quatre-vingt euros) les étrennes 2022 à verser au facteur ;
- **PREVOIT** au budget principal, la somme nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERES
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le 20/12/2022

ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_23-DE

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **deux mille vingt-deux**, le **treize décembre**, à **dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

**OBJET : SUBVENTION
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2022 A L'ASSOCIATION EAU D'OLLE ACTIVITES**

Le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier adressé par l'association Eau d'Olle Activités. Cette dernière sollicitant l'octroi d'une subvention communale exceptionnelle pour l'organisation de l'animation annuelle l' « Arrivée du Père Noël ».

En plus d'un spectacle, sont distribués aux enfants des friandises et menus cadeaux et sont offerts à tous un buffet et des boissons.

Il ajoute que cette animation est totalement gratuite.

Le Maire propose de verser la somme de 800 € correspondant au tarif du spectacle de cirque prévu et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser la somme de 800 € (huit cent Euros) à l'Association Eau d'Olle Activités pour l'organisation de l'animation 2022 « Arrivée du Père Noël » ;
- **PREVOIT** au budget, article 65748, les sommes indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES





Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : PERSONNEL
CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Collectivité / l'Établissement de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de gestion de la fonction publique de l'Isère le soin d'organiser pour son compte une procédure de mise en concurrence de ces contrats d'assurances ;
- que le Centre de gestion 38 souscrira un contrat pour le compte de la Collectivité, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité / l'établissement.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

➤ **DECIDE :**

Article 1^{er} : La Collectivité, Mairie d'Allemond, charge le Centre de gestion de l'Isère de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte une ou des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions couvriront tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Décès, Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Longue maladie / maladie de longue durée, Maternité / Paternité / Adoption, Disponibilité d'office, Invalidité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du travail / maladie professionnelle, Maladie grave, Maternité / Paternité / Adoption, Maladie ordinaire

Ces conventions comprendront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2023.
- Régime du contrat : capitalisation.

Article 2 : La Collectivité / l'établissement pourra prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le centre de gestion de l'Isère à compter du 1^{er} janvier 2023 en fonction des taux de cotisation et des garanties négociés.

➤ **MANDATE ET AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire,

Alain GINIES



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 20/12/2022
Reçu en préfecture le 20/12/2022
Publié le 20/12/2022
ID : 038-213800055-20221213-DEL_13_12_22_25-BF

Nbre de Conseillers
en exercice : 13
présents : 10

Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'Allemond s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain GINIES, Maire.

Présents : GINIES Alain, PELLISSIER Laurent, VIARD GAUDIN Murielle, SIMON Robert, DEQUIDT Jonathan, LANG Patrick, MAQUER Françoise, RICHARD Aline, VIARD Richard, VOLPE Marc.

Excusés : GACHET Edith, PAUL Gaëlle, PIFFARD Emmanuelle.

Pouvoirs : GACHET Edith donne pouvoir à VIARD GAUDIN Murielle, PIFFARD Emmanuelle donne pouvoir à RICHARD Aline.

Secrétaire de séance : DEQUIDT Jonathan.

OBJET : DECISION MODIFICATIVE

VIREMENTS DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL - EXERCICE 2022 – PIECE N°3

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications au budget principal de l'exercice 2022. Aussi, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6061 : Fournitures non stockables	0,00€	15 000,00€	0,00€	0,00€
D-6062 : Fournitures non stockées	0,00€	10 000,00€	0,00€	0,00€
D-6063 : Fournitures non stockées – Fournitures entretien et petit équipements	0,00€	20 000,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0,00€	45 000,00€	0,00€	0,00€
D-6588 : Autres charges diverses de gestion courante	45 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	45 000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	45 000,00 €	45 000,00 €	0,00 €	00,00 €
Total Général	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€

Le Conseil Municipal, entendu Monsieur le Maire, après délibération à l'unanimité :

- **APPROUVE** les modifications indiquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

POUR COPIE CONFORME
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

Le Maire

Alain GINIES



